

A dramatic painting of a monk in a study, looking weary and resting his head on his hand while surrounded by books and a skull. The scene is set in a dimly lit room with a large arched window in the background. The monk is seated at a wooden desk, surrounded by several large, thick books. A human skull is visible on the desk to the right. The overall atmosphere is one of intellectual struggle and spiritual contemplation.

**LA
JUSTIFICATION
PAR LA FOI**

PAR JEAN LEDUC

LA JUSTIFICATION PAR LA FOI

par Jean leDuc

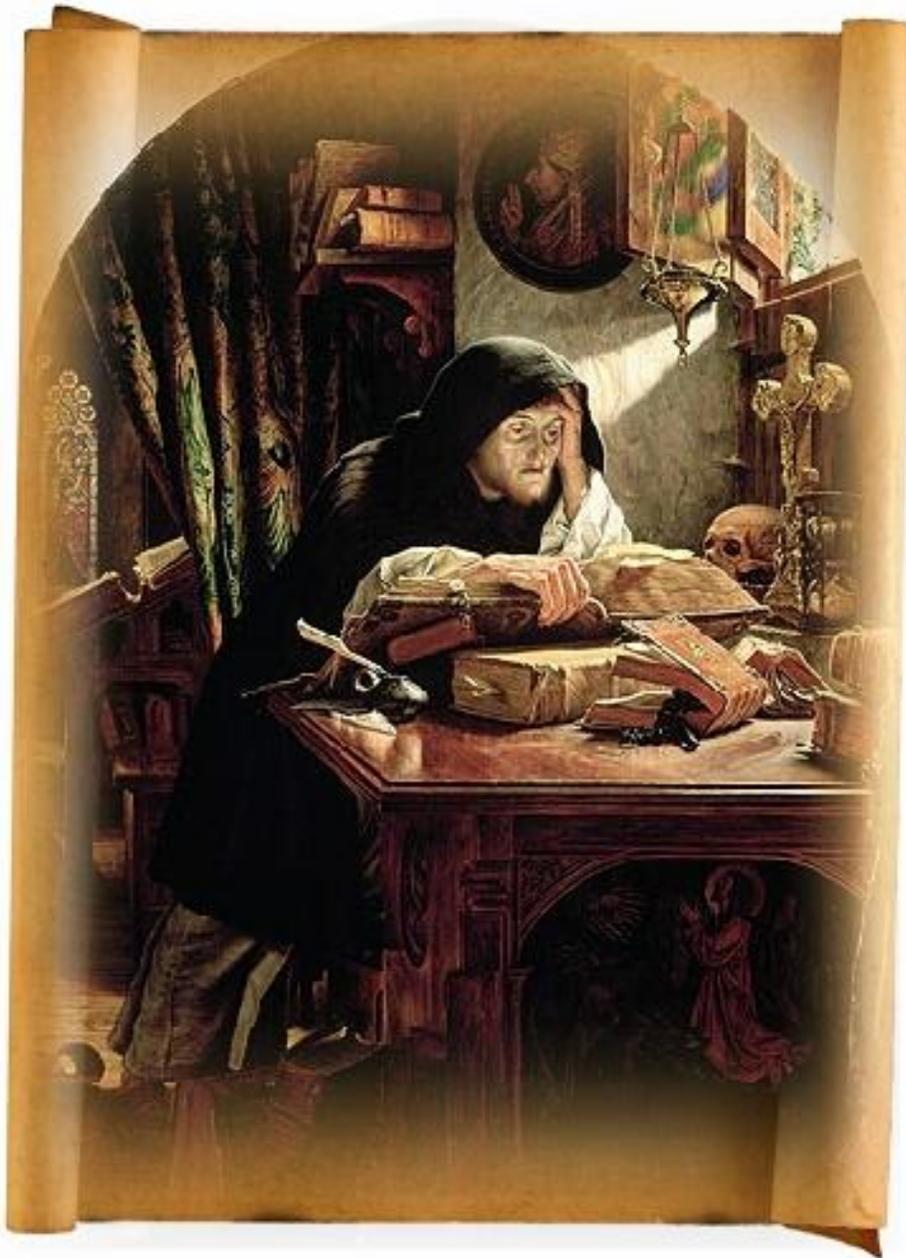


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1

LE SYNDROME DE LA PATATE CHAUDE

CHAPITRE 2

LA JUSTIFICATION ET LA SANCTIFICATION

DANS LA PENSÉE DE CALVIN

I. Définitions et distinctions

II. Union de la justification et de la sanctification

III. Réception

A) Œuvre de Dieu: les croyants sont d'abord passifs

B) Relation intérieure

C) Sanctification active

D) Les œuvres de la foi

E) La justification du juste

F) L'activité de la foi: une grâce

En conséquence du résultat

CHAPITRE 3

LA NATURE DE DIEU

CHAPITRE 4

L'ŒUVRE DE CHRIST DANS L'EXPIATION

CHAPITRE 5
LA MALÉDICTION ET LA PROPITIATION

CHAPITRE 1

LE SYNDROME DE LA PATATE CHAUDE

Qu'est-ce que la «justification»? Qui est justifié? Pourquoi parler de justification «par la foi» et «par elle seule»? Or **la justification est un terme juridique qui signifie proprement «être déclaré juste, droit, intègre» devant Dieu, c'est à dire «être déchargé de toutes culpabilités, être acquitté ou innocenté, être exempté de la peine du châtement pour nos péchés.** Chez les Évangéliques et plusieurs autres, la justification par la foi est comme avoir une patate chaude qui sautille entre leurs mains, ils ne savent pas trop quoi faire avec ni où la mettre, mais ils faut qu'ils fassent vite car elle est brûlante et ils finissent par la déposer au méchant endroit. Donc avant de procéder avec le sujet complexe de la justification par la foi, il importe de savoir c'est quoi exactement la foi.

Vu le phénomène de la controverse, **les gens ont besoin de savoir que la foi est perçue de deux différentes façons qui n'ont pas la même source, à savoir la foi charnelle et la foi spirituelle,** et le manque de discernement à ce niveau est grandement problématique. La confusion sur ce sujet se voit à tous les niveaux de la société et du christianisme moderne. Pour un grand nombre la foi est comme une formule magique et ils la considèrent comme faisant partie des mythes et des légendes, pour d'autres elle est associée à la pensée positive, d'autres la

confondent avec le destin et d'autres à une vague croyance quelconque. Au niveau du christianisme, surtout **chez les sectes dites Évangéliques, les gens regardent la foi comme «une faculté de la volonté libre de croire» et souvent on les entend parler du «choix de la foi».**

Voici ce qu'en dit un pasteur Évangélique: *«À cause des conflits et des difficultés que nous rencontrons dans le monde d'aujourd'hui, je souhaiterais proposer un choix unique, un choix de paix et de protection et un choix qui convient à tous. Ce choix c'est la foi. Soyez conscients de ce que **la foi n'est pas un don gratuit** offert sans nécessité de réflexion, de désir ou d'effort. Elle ne vient pas comme la rosée tombée du ciel. Le Sauveur a dit: *«Venez à moi» (Matthieu 11:28) et «frappez, et l'on vous ouvrira» (Matthieu 7:7).* Ce sont des verbes d'action: venez, frappez. **Ce sont des choix.** Alors je dis: **«Choisissez la foi.»** **Choisissez la foi** au lieu du doute, **choisissez la foi** de préférence à la peur, **choisissez la foi** au lieu de l'inconnu et de l'invisible, et **choisissez la foi** au lieu du pessimisme. Oui, **la foi est un choix** et l'on doit la rechercher et la développer. **Nous sommes donc responsables de notre foi.** Nous sommes également responsables de notre manque de foi. **Le choix vous appartient.»***

Il semblerait que ce soi-disant pasteur n'a jamais lu les passages suivant dans sa Bible: «**Personne ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire...**» (Jean 6:44); «**Car vous êtes sauvés par grâce, par la foi; et cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu.**» (Éph. 2:8); «**Parce qu'il vous a fait la grâce, par rapport à Jésus-Christ, non-seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui.**» (Phil. 1:29).

Un autre de ces supposés pasteurs déclare: «*Jésus nous dit que si nous avons une foi, tout petit comme un grain de sénevé, nous serions capables de déplacer des montagnes! Alors **pourquoi dès aujourd'hui, ne pas faire le choix de croire, le choix de la foi, le choix de ne pas douter, le choix de prendre conscience de l'amour de Dieu pour nous?** Bien sûr, avant de mettre à l'épreuve notre foi, nous devons sonder nos cœurs et nos intentions, pour que notre foi s'exerce sur des choses qui en valent la peine.*»

Cette notion provient évidemment des techniques de la pensée positive. En substance ce pasteur dit: «*je peux déplacer une montagne par ma foi, mais seulement si je ne doute pas et que je prépare mon cœur et mes intentions d'avance en me motivant correctement.*» **Il faut se surestimer à l'extrême pour penser d'une telle façon qui tord complètement le sens des Écritures par rapport à la foi.** Ce qui est évident dans cette

hérésie est que pour les Évangéliques «la foi est un choix», et cela se voit en ce que pour eux il faut prendre une décision personnelle pour accepter Jésus comme Sauveur.

Un autre Évangélique prétentieux déclare: «A l'origine, **tout le monde a la foi. Nous sommes nés croyants** et soumis à la volonté divine. C'est ensuite, lorsque la vie nous attire dans ses moindres aspects et que l'esprit se laisse dicter ses réactions par le matériel **qu'on perd la foi**. Au contraire, lorsque le spirituel est primordial c'est le cœur qui est alimenté et donc la foi augmente. La religion est là pour nous rappeler que l'être est né pour vivre dans toutes les composantes de la vie. **Nos choix vont se décider** plus sûrement dès lors que l'on a pleinement conscience de ses dimensions spirituelles et matérielles. Ceux qui n'ont pas la foi n'ont conscience que de leur aspect matériel. **Leurs choix** ne seront donc pas les plus surs. La vie présente est la prison du croyant. Il est donc très difficile d'avoir une foi constante. Elle suit une courbe ascendante mais en dents de scie. La prière est le seul moyen pour se rapprocher de Dieu et d'augmenter la foi. Que Dieu nous guide tous afin de ne pas perdre la foi car c'est le bien le plus précieux.»

Dans un sens il est vrai que «**tout le monde a la foi**» mais il ne s'agit aucunement de la foi spirituelle qui mène au salut, mais d'une foi purement charnelle issue de la nature humaine déchuée,

une qualité d'une personne qui a une conviction ou connaissance quelconque en des évènements et des circonstances banales de la vie de tous les jours. Une personne a la foi que le soleil va se lever le lendemain matin ou encore qu'il y a des pyramides en Égypte sans qu'elle ne les ait jamais vu, mais **cela n'est en aucune façon la foi biblique**. Elle n'est que la prévision de faits connus qui se rapporte à tous les hommes. Appliquée au niveau moral et surnaturel d'une spiritualité quelconque, **une telle foi n'est qu'une opinion basée sur la présomption et donc du domaine de la supposition**, et c'est ce genre de foi qu'ils amènent avec eux dans leurs églises et leurs dénominations.

Comme nous avons vu, **la Bible dit clairement que la foi est un don de Dieu** et que conséquemment elle ne vient pas de nous mêmes. L'épître de Paul aux Hébreux affirme que *«la foi est une ferme attente des choses qu'on espère, l'évidence de celles qu'on ne voit point.» (Héb. 11:1)*, en d'autres mots **la foi est une assurance, une certitude qui nous est donnée par la grâce** (Éph. 2:8; Phil. 1:29). Dans l'épître aux Romains, on apprend que la foi nous est transmise par la Parole de Dieu, c'est à dire le message de la grâce que Dieu nous déclare par ses prophètes et les apôtres (Rom. 10:14-17). La foi est donc dérivée de l'Évangile, elle est le résultat du message de la grâce qui la produit dans le cœur de ceux qui sont destinés à confesser cette assurance (Ac. 13:48; Rom. 10:8-10). **Il est donc impossible**

que l'homme soit né avec une telle foi ou quelle soit issue de notre volonté libre de croire, ce qui veut dire que «le choix de la foi» est une fourberie, une imposture, une contrefaçon de la foi réelle.

Maintenant nous commençons à comprendre que «la justification par la foi» est en réalité «la justification par la certitude» et non une certitude qui provient de nous, mais **la certitude de Christ lui-même dans l'accomplissement de son sacrifice parfait sur la croix en notre faveur.** Si nous avons reçu l'assurance inébranlable que Christ a payé pleinement la rançon pour nos péchés et que nous sommes en lui avec lui dans sa mort et sa résurrection, nous avons la foi réelle qui ne se perdra jamais car elle ne provient pas de nos appréhensions, mais de **l'assurance certaine de Christ qui nous la transmet dans les mérites de son sacrifice qui nous sont attribués par la puissance de son Esprit.** Pour vous aider à comprendre davantage, chaque fois que vous lisez la Bible et que vous voyez les mots «croire ou foi», substituez ou changez les dans vos pensées par les mots «certitude ou assurance», et vous réaliserez que **la foi est la confiance certaine de Christ lui-même qu'il nous accorde par sa grâce afin que nous héritions du salut de nos âmes et obtenions la vie éternelle: «Car par grâce vous êtes sauvés à cause de la certitude [de Christ]; et cela est le sacrifice de Dieu et donc pas de vous même; Ce n'est point par vos actions, afin**

que personne ne s'en vante.» (Éph. 2:8,9; Bible de l'Épée 2010); «Car Dieu a tant renoncé pour cette disposition, qu'il s'est donné lui-même comme seul Fils engendré, afin que ceux qui ont cette certitude en lui ne périssent point, mais qu'ils possèdent la vie éternelle.» (Jean 3:16; ibid); «Celui qui a cette certitude dans le Fils possède la vie éternelle; mais celui qui n'a pas [reçu] cette assurance dans le Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui.» (Jean 3:36; ibid).

Dans la sagesse de Dieu nous avons pris la patate chaude avec les mitaines de la grâce pour ne pas nous brûler et nous avons prit le temps de la déposer au bon endroit, à savoir dans Christ lui-même qui s'est offert en sacrifice sur la croix pour nos péchés, et **ainsi nous sommes justifiés par cette certitude ou assurance qui est celle de Christ qu'il nous attribut dans les mérites de son expiation limitée à ses élus. La foi n'est donc pas la condition de la justification, car elle est une conséquence directe du sacrifice de la croix qui l'engendre en «ceux qui ont été destinés à vie éternelle» (Ac. 13:48).** Cette doctrine est tellement importante que cela mérite d'être répété, afin que la lumière de la vérité pénètre encore plus profondément dans vos âmes: **c'est la foi de Jésus-Christ qui nous justifie et non la foi que nous avons en lui**, cette dernière nous a été donnée de lui afin que nous marchions dans

l'assurance de sa puissance qui agit en nous pour la gloire de son nom.

CHAPITRE 2

LA JUSTIFICATION ET LA SANCTIFICATION DANS LA PENSÉE DE CALVIN

Un texte excellent du pasteur calviniste, Pierre Marcel, nous donne une très bonne représentation du sujet. Puisqu'une telle information solidement biblique est très rare en français, nous le reproduisons ici pour l'édification de tous les élus. Nous avons *annoté le texte avec des italiques* là où nous avons jugé qu'il était nécessaire pour but de précision sur l'enseignement donné.

Une juste conception des rapports entre la justification et la sanctification est bien, comme le dit Calvin, «le principe de toute la doctrine de salut, le fondement de toute religion». La sanctification est liée à la justification; elle en diffère dans sa nature, mais elle n'en doit point être séparée dans le temps. «La vraie foi ne peut être arrachée d'avec l'Esprit de régénération.» Or «La sainteté réelle de vie... n'est pas séparée de l'imputation gratuite de justice.»

Sur leurs rapports mutuels, il y a toujours eu dans l'Église chrétienne de profondes différences pour la raison que, dans toutes les religions, le lien entre la religion et la morale a été posé de diverses manières. Le nomisme, centrant son intérêt sur la vie morale, fait dépendre la justification de la sanctification, la religion de la moralité, nos rapports avec Dieu de nos rapports

avec notre prochain. Inversement, l'antinomisme, accordant la prééminence aux exigences de la vie religieuse, place la justification au premier plan, et ne parvient souvent pas jusqu'à la sanctification.

En vérité, il est extrêmement difficile, aussi bien dans la doctrine que dans la vie pratique, d'établir les justes rapports qui doivent exister entre la religion et la morale, la justification et la sanctification. Avant de les unir, cherchons à les distinguer car, de même que la lumière du soleil n'est jamais séparée de la chaleur, la lumière n'en est pas pour autant chaleur.

I. Définitions et distinctions

La justification est un acte judiciaire de Dieu par lequel, sur la base de la justice du Christ, Dieu déclare que toutes les exigences de la loi sont satisfaites. «Celui sera dit justifié par la foi, lequel était exclu de la justice des œuvres, appréhende par foi la justice de Jésus-Christ, de laquelle étant vêtu, il apparaît devant la face de Dieu, non pas comme pécheur, mais comme juste. Notre justice devant Dieu est une acceptation, par laquelle, en recevant en sa grâce, il nous tient pour justes. Nous disons qu'elle consiste en la rémission des péchés, et en ce que **la justice de Jésus-Christ nous est imputée.**» La sanctification est cette opération gratuite et continuelle du Saint-Esprit, par laquelle il délivre le pécheur justifié de la souillure du péché, renouvelle toute sa

nature à l'image de Dieu, et le rend capable d'accomplir les œuvres bonnes. «Ainsi, dit Calvin, nous sommes sanctifiés, c'est-à-dire consacrés à Dieu en vraie pureté de vie, en tant que nos cœurs sont formés en l'obéissance de la loi, à ce que notre principale volonté soit de servir à la volonté de Dieu et avancer sa gloire en toutes sortes.» **Que nos cœurs soient formés en l'obéissance de la loi ne signifie aucunement que sous la grâce nous retombions aux obligations de l'observance de la loi, mais que nous sommes justifiés par le fait que Christ a observé et remplis toutes les exigences de la loi à notre place pour nous en délivrer.** Cette distinction n'est pas arbitraire. Elle trouve sa raison la plus profonde en Dieu lui-même, qui est à la fois juste et saint. Juste, Dieu veut que toutes les créatures se trouvent avec lui dans une relation de justice, dans laquelle il les avait originairement placées, en dehors de toute culpabilité et de tout châtement. **Que Dieu veut une telle justification ne veut pas dire en aucune façon que toutes les créatures sont justifiées en Christ, car cela est réservé aux élus seul.** Saint, Dieu exige qu'elles apparaissent, devant sa face, pures et exemptes de tout péché.

C'est pourquoi le premier homme, créé à l'image de Dieu, dans la justice et la sainteté, n'avait besoin ni de justification, ni de sanctification au sens où elles nous intéressent. Mais le péché a rendu l'homme coupable et impur devant Dieu. Pour être

entièrement délivré du péché, il doit donc être affranchi de toute culpabilité, et purifié de sa souillure. C'est ce qui a lieu dans la justification et dans la sanctification. L'une et l'autre sont tout aussi nécessaires, et sont prêchées dans l'Écriture avec une égale insistance.

1. Selon l'ordre logique, la justification précède la sanctification. Sur la base d'une justice de Dieu (*dikaionè théou*), qui nous est donnée dans la foi, elle annule la culpabilité du péché et rétablit la relation religieuse authentique de l'homme avec Dieu. Elle restaure le pécheur dans tous les droits filiaux que comporte l'état d'enfant de Dieu, y compris l'héritage éternel. La sanctification purifie la souillure du péché et renouvelle le pécheur toujours davantage à la ressemblance de l'image de Dieu.

2. La justification est un changement extérieur de relation. Elle prend place en dehors du pécheur au tribunal de Dieu; elle est un acte juridique (forensique). **Elle ne change pas la vie intérieure du pécheur**, quoique la sentence lui parvienne d'une manière subjective. Elle concerne l'état de l'homme devant Dieu. La sanctification est un changement dans la personne, elle prend place dans la vie intérieure de l'homme. **Elle se rapporte à sa condition** et affecte graduellement tout son être. Elle est éthique; elle est un acte de l'efficacité divine, «en sorte que le croyant soit conservé pur et impollu d'esprit, d'âme et de corps».

3. La justification «est faite pour jamais». La sanctification est un processus continu qui n'est jamais achevé dans la vie présente. *La sanctification est donc l'exécution de la justification dans la démarche chrétienne de tous les jours, elle nous porte à réaliser que nous sommes justifié devant Dieu en Jésus-Christ, **sanctification sans laquelle aucun homme ne peut être sauvé.*** Nous devenons peu à peu, personnellement, mais sur le plan éthique, participants et possesseurs de la justice de Christ.

4. La justification est fondée sur ce que le Christ a fait pour nous. La sanctification, sur ce qu'il fait en nous: œuvre par laquelle, dans un certain sens, le croyant coopère. *Toutefois il ne faut pas comprendre par cela que la coopération du croyant se fait par ses propres forces ou moyens, qu'elle proviendrait de ses choix, de ses efforts, ou de son obéissance, car c'est Dieu «qui a commencé en nous cette gracieuse réalisation, et lui-même en poursuivra l'accomplissement jusqu'au jour de Jésus-Christ» (Phil. 1:6), même que «c'est Dieu qui produit en nous et le vouloir et le faire selon son bon plaisir.» (Phil. 2:13).* **La sanctification, qui a débutée à la croix, est ainsi entièrement l'œuvre de Dieu. En d'autres mots, la sanctification est la justification en action dans tous les aspects de notre vie, dans lesquels nous sommes déclaré innocent devant Dieu en Jésus-Christ.**

5. Si les mérites du Christ sont à toutes deux leur cause méritoire, la cause efficiente est diverse. Dans l'économie *de la révélation sur l'essence de Dieu*, c'est le Père qui déclare le pécheur juste, et c'est le Saint-Esprit *de sa Présence* qui le sanctifie.

6. Elles ont toutes deux le même moyen d'application: **la foi de Christ qui nous est attribuée dans les mérites du sacrifice de la croix.**

7. Leurs causes finales sont identiques: la gloire de la justice et de la bonté de Dieu, car elles sont toutes deux un acte de sa libre grâce, mais surtout de sa libre élection. Dieu veut que sa gloire reluise en nous, gloire que nous manifestons quand son image est restaurée en nous, «à savoir une droiture et innocence de toute l'âme, en sorte que *celui qui est élu d'entre les hommes* représente, comme en un miroir, la sagesse, la justice et la bonté de Dieu».

Justification et sanctification nous apportent donc le Christ dans sa plénitude. **Dans la justification, Christ nous est donné au sens juridique; dans la sanctification, au sens éthique.** Par la première, nous devenons justice de Dieu en Christ; par la seconde, il vient lui-même habiter dans nos cœurs, par son Esprit, et nous renouvelle à son image.

II. Union de la justification et de la sanctification

S'il convient de distinguer dans leur nature la justification de la sanctification, il ne faut jamais perdre de vue le lien étroit qui les unit sur tous les plans; les séparer, c'est miner la vie morale et faire servir la grâce au péché. Elles sont unies en Dieu. En Dieu, la justice et la sainteté ne peuvent être séparées. Dieu a horreur de tout péché, non seulement parce qu'il rend coupable, mais parce qu'il rend impur. Les actes de Dieu dans la justification et dans la sanctification sont indissolublement unis: *«Ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.» (Rom. 8:30)*. La justice (dikaiosin) apporte avec elle la vie (zoé) (Rom. 5:18).

Elles sont unies en Christ, le Chef et le Consommateur de l'Alliance de grâce. C'est dans l'Alliance, «en la personne publique de tous les siens», que Christ a porté le péché pour les siens *seulement* et accompli la loi pour eux. En lui, tous les siens étaient compris. Avec lui et en lui, ils sont morts, ensevelis, ressuscités, assis dans les lieux célestes. «Au sacrifice de sa mort... Christ se montra... vrai sacrificateur, en consacrant le Temple, l'autel, tous les vaisseaux et le peuple, par la vertu de son Esprit.» Christ est leur justice (dikaiosunè) en même temps que leur sanctification (agiasmos, 1 Cor. 1:30), *ce qui veut dire en même temps «leur sainteté» (agiotès ou agiôsunè), car celui*

qui est déclaré saint (mis à part) est aussi sanctifié progressivement par la présence de l'Esprit de Christ en lui.

Elles sont unies dans l'œuvre du Christ. Par son obéissance, ses souffrances et sa mort, Christ n'a pas seulement acquis la justice, par laquelle les croyants sont acquittés par Dieu, mais la sainteté, par laquelle il les consacre à Dieu et les purifie des souillures du péché. Dans l'accomplissement de la loi, la puissance du péché est brisée par le pardon et la sanctification en est le résultat. *«De justice, nous recueillons sanctification.» (Rom. 6:22).*

Mais Christ a tout accompli, tout acquis, pour tout donner. C'est pourquoi l'acquisition comporte nécessairement son application chez les siens. Cette application, il l'accomplit dans sa glorification, par son activité prophétique, sacerdotale et royale, à la droite du Père. *«Il est mort pour tous les élus, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux.» (2 Cor. 5:15).* Acquisition et application sont, par conséquent, si étroitement liées que la première n'est ni pensable, ni possible sans la seconde, et inversement. *«Nous ne pouvons être gratuitement justifiés par la seule foi, que nous ne vivions aussi saintement. Car ces grâces sont attachées l'une à l'autre, comme par un lien inséparable, tellement que celui qui s'efforce de les séparer démembrer, par manière de dire, Jésus-Christ.» «Christ les élargit toutes deux*

ensemble et jamais l'une sans l'autre.» C'est pourquoi Christ ne se donne pas lui-même aux siens dans une justification objective seulement; il se communique aussi subjectivement dans la sanctification; il s'unit lui-même à eux d'une manière spirituelle et mystique. Il ne donne ses grâces qu'en se donnant lui-même. Dans l'union mystique, justification et sanctification sont étroitement liées. **Croire en Christ, c'est le recevoir dans l'assurance de sa puissance.**

A la différence de Luther qui conçoit l'union mystique sous son aspect anthropologique, où elle n'apparaît qu'après la justification et la régénération dans la foi réelle, Calvin place son point de départ dans le pactum salutis, le pacte du salut. C'est en tant que Chef et Médiateur de l'Alliance que le Christ s'est incarné et qu'il a souffert. Toute l'activité de l'Esprit, en tant qu'Esprit du Christ, provient de l'Alliance et se déploie dans l'Alliance. **Notre incorporation en Christ précède donc de beaucoup la réception active du Christ et de ses grâces par la foi.** Même les actes les plus élémentaires d'une foi naissante sont des actes qui supposent la vie, et donc l'union mystique dont ils découlent. *Ce qui veut dire que **la régénération ou nouvelle naissance est antérieure à la foi** que nous recevons dans l'Alliance.*

Pour Calvin, l'union des croyants au Christ n'est ni un mélange panthéiste du Christ avec les croyants ni une union substantielle,

comme le conçoit le mysticisme, ancien et moderne. Elle n'est pas non plus un pur et simple accord, une harmonie des dispositions de la volonté et des intentions, vœu du rationalisme. Selon l'Écriture, le Christ habite et vit dans les croyants, et les croyants sont en lui. **«Non seulement nous tirons de Christ vigueur, et comme une moelle divine, mais nous passons de notre nature à la sienne.»**

Cette union mystique n'est pas immédiate: elle s'effectue par le Saint-Esprit. C'est aussi dans l'Esprit que se trouve l'étroit rapport entre la justification et la sanctification. «Quel Esprit est-ce qu'ils nous rottent?», dira Calvin des anabaptistes qui, pour obéir à l'Esprit, disjoignent la sanctification de la justification.

L'Esprit que Jésus promet à ses disciples et qu'il répand dans la communauté des croyants n'est pas seulement l'Esprit d'adoption, celui qui communique objectivement les grâces du Christ. Il est aussi celui qui remplit les croyants des bénédictions éthiques et mystiques du salut. Il est l'auteur d'un Esprit de renouvellement et de sanctification. C'est cet Esprit qui a qualifié le Christ pour son œuvre, et qui l'a conduit de sa conception à son ascension. Christ a été glorifié comme Esprit vivifiant. Et c'est par cet Esprit qu'il forme et qu'il qualifie désormais les siens. Depuis la glorification du Christ, l'Esprit habite personnellement dans la communauté des croyants comme dans son Temple. Dès

lors, il établit et maintient la communion la plus intime entre le Christ et les siens, et il prend toutes choses de Christ pour les leur donner.

Les croyants sont justifiés et sanctifiés par l'Esprit: «Tout ainsi que des prémices, la bénédiction est répandue sur toute la moisson, ainsi l'Esprit de Dieu nous arrose de la sainteté de Jésus-Christ et nous fait participant d'icelle.» C'est dans l'Esprit que les croyants vivent et marchent. Dans et par l'Esprit, Christ lui-même vient chez les siens. Il vit en eux. Les croyants sont en Christ, vivent, pensent et marchent en Christ. Christ est tout en tous! Et non seulement Christ, mais *le Père lui-même dans lequel Christ est glorifié et rendu un avec lui*, par ce même Esprit, vient habiter en eux, et les remplit de sa plénitude, en sorte que, pour finir, lui aussi est tout en tous.

III. Réception

Il y a donc une union étroite entre la justification et la sanctification en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, tant sur le plan ontologique que sur celui du décret divin, de l'Alliance, de l'acquisition et de l'application. Voyons à présent le lien indissoluble qui les unit dans leur réception par l'homme, sur le plan psychologique et dans l'unité de sa personne.

A) Œuvre de Dieu: les croyants sont d'abord passifs

Comme la justification, la sanctification est d'abord un don, une œuvre de Dieu accomplie par le Saint-Esprit. De ce fait et d'abord, les croyants sont passifs. Ils sont sanctifiés. Ils sont morts et ressuscités avec Christ. Ils sont un ouvrage, une œuvre de Dieu, une «création»: «Nous sommes l'œuvre de Dieu: tout ce qui est bien en nous est sa création.» «La grâce de Dieu est beaucoup plus abondante et puissante en cette seconde création qu'elle n'a été en la première.»

Cette sainteté consiste avant tout en ce que les croyants sont séparés du monde et placés dans une relation particulière avec Dieu. **«Sanctification signifie choix et séparation», mais choix de Dieu et non de l'homme.** Dans le Nouveau Testament comme dans l'Ancien, le concept de «saint» a une signification de relation. Bien que le Christ soit sans péché, il est dit qu'il se sanctifie, c'est-à-dire qu'il s'offre à Dieu en sainte offrande pour les siens (Jean 17:19) «Tous les fidèles ont pleine et parfaite consécration en l'oblation unique d'iceluy.» **«Christ a sanctifié les fidèles à jamais.»** Et ainsi les croyants s'appellent saints (agioi), parce que, par vocation (klétoi agioi, Rom. 1:7; 1 Cor. 1:2), ils se trouvent placés dans une relation particulière avec Dieu, et qu'ils sont *«la race élue, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis» (1 Pi. 2:9).* «Notre sainteté procède et découle de la source de l'élection de Dieu;

elle est le but de notre vocation... par la vocation de Dieu, nous sommes saints.»

B) Relation intérieure

Mais cette relation n'est pas purement extérieure. Elle ne l'était déjà pas sous l'Ancien Testament, car, en vertu de cette sainteté, Dieu s'est engagé à donner à Israël son Alliance et sa loi – pour le sauver – et Israël était obligé de marcher selon les ordonnances de Dieu. Accomplie en Christ, ce n'est plus la loi qui règle désormais la relation de sainteté entre Dieu et son peuple. **Christ est mis à la place de la loi**; c'est en lui que Dieu règle la relation qui l'unit aux siens, et par laquelle, à l'avenir, «il tient compte du vouloir comme du fait». Les croyants sont sanctifiés en Jésus-Christ par l'Esprit, maintenant appelé «pneuma agion», l'Esprit Saint.

La justice qui est au fondement de la justification, la sainteté qui est à la base de la sanctification ne sont étrangères à l'homme que dans un certain sens. Car, dans l'Alliance, elles sont la justice et la sainteté de la Tête, mais partant aussi des membres. Cette sainteté prend un sens profondément éthique, donc personnel et actif. Nouvelles créations, les croyants vivent une vie nouvelle et dépouillent l'homme ancien pour revêtir l'homme nouveau. Ils offrent leurs membres à Dieu pour qu'ils soient des instruments de justice en sanctification (Rom. 6). «En Christ, rien n'est

estimé, sinon la nouvelle créature.» Dans l'épître aux Galates, «foi» (5:6) et «nouvelle créature» (6:15) sont synonymes.

Cette relation avec Dieu, en Christ et par le Saint-Esprit, implique que **les croyants sont libérés de toute culpabilité et aussi de toute souillure du péché**. C'est pourquoi la sainteté consiste en ce que les croyants deviennent conformes à l'image du Fils, *et cela se fait par la puissance de l'Esprit en eux*. C'est pourquoi aussi sainteté et glorification coïncident; la glorification commence à l'instant même de la vocation, *c'est à dire de l'appel irrésistible de la grâce*: ceux qu'il appelle, Dieu les justifie; et ceux qu'il justifie, il les glorifie au même instant (Rom. 8:30). La justification par la foi tient le milieu entre l'élection qu'elle manifeste et la sanctification qu'elle annonce. La sanctification tient le milieu entre la justification où elle prend sa source et la glorification qu'elle instaure. «La communication de la croix (c'est-à-dire la sanctification) est tellement conjointe avec notre vocation et justification, bref avec notre gloire, qu'elles ne peuvent être aucunement séparées.»

C) Sanctification active

D'abord passive, la sanctification prend une signification active. «Le chrétien se sanctifie parce que Dieu l'a préalablement sanctifié et qu'il le sanctifie continuellement.» (Lecerf) «La foi est passive quand le pardon lui est conféré en exécution du décret;

elle entre en activité sainte dès qu'elle l'a reçu, et parce qu'elle l'a reçu.» (Lecerf) «Nous n'enseignons pas que la foi qui justifie soit seule, mais nous affirmons qu'elle est toujours conjointe avec l'Esprit de régénération» *qui l'engendre*. **La sanctification devient une œuvre dans laquelle le croyant coopère par la foi ou plutôt s'y associe par l'assurance qu'il reçoit de Christ**. Non que la foi – pour nous dégager de la terminologie aristotélicienne – soit la cause instrumentale de la sanctification: elle ne l'est pas de la justification. La foi ne se trouve pas avec elles dans les mêmes rapports que l'œil et la vue, ou que l'oreille et l'ouïe: la foi est bien plutôt un moyen *ou opération* du Saint-Esprit, par lequel l'Esprit *transmet la certitude de Christ et le fait saisir par l'homme*, et *ainsi il* rend témoignage à son esprit qu'il est enfant de Dieu, et qu'il lui est irrémédiablement consacré.

D) Les œuvres de la foi

C'est pourquoi, si la foi s'oppose aux œuvres, quand on veut faire d'elles la cause instrumentale ou matérielle de la justification, si elle s'oppose aux œuvres de la foi, quand on veut faire d'elles le fondement, le tout ou la partie de cette justice par laquelle Dieu justifie, la foi ne s'oppose pas aux œuvres de la foi quand celles-ci, fruits de la foi, sont produites par le moyen du Saint-Esprit, pour confirmer le croyant dans la sincérité de sa foi et de son salut. **Remarquons toutefois que les œuvres de la foi sont exactement cela, des œuvres de foi c'est à dire de**

confiance en Christ pour toutes choses dans notre vie. Elles sont les résultats de la foi de Christ transmise aux saints qui en retour se basent sur l'assurance qui est en Christ même dans son sacrifice sur la croix et dans sa résurrection d'entre les morts.

Dans ce sens, ***la foi ou plus précisément la certitude ou l'assurance elle-même est une œuvre, mais une œuvre de Dieu et non de l'homme: «Ils lui dirent donc: Que ferons-nous pour travailler aux œuvres de Dieu? Jésus leur répondit: C'est ici l'ŒUVRE DE DIEU, que VOUS CROYEZ en celui qu'il a délégué.» (Jean 6:28,29).*** Elle est l'œuvre la meilleure et le principe de toute œuvre bonne, de toutes actions agréables et gracieuse, l'œuvre unique de Christ sur la croix par laquelle Dieu peut nous affranchir ici-bas de notre dette et nous assurer de notre justice en Christ. ***C'est la foi seule qui justifie, la foi du Fils de Dieu et non la foi que nous avons en lui,*** mais, cependant, la foi qui justifie n'est pas seule, ***elle est accompagnée de l'Esprit qui la transmet aux élus afin qu'ils marchent dans l'assurance de la puissance de Dieu en Jésus-Christ!***

Et voilà pourquoi, après avoir parlé de la justification du pécheur, Calvin parle d'une justification du juste. Nous sommes ici au plein centre de la question. ***Pour que la foi soit le moyen de nous justifier, il faut qu'elle soit la foi justifiante de Christ,*** la

vraie foi, et non la foi historique ou temporaire. La foi *active dans les élus* n'est pas seulement l'adhésion de l'esprit à la vérité religieuse, une acceptation admirative et joyeuse de l'Évangile, d'où serait absente la préoccupation de la gloire de Dieu et qui ne s'occuperait que des avantages qu'on retire de la bonté de Dieu. ***Cela ne serait plus la foi mais une présomption.*** Il y a une foi feinte, par laquelle le pécheur se déçoit lui-même. «Ce n'est pas une doctrine de langue que l'Évangile, mais de vie!» C'est pourquoi, après avoir répondu à l'accusation d'injustice formulée par Dieu, en saisissant **la justification par la foi ou l'affranchissement par l'assurance de Christ dans son sacrifice sur la croix pour ses élus**, le croyant doit aussi répondre à l'accusation d'hypocrisie consciente ou inconsciente; que cette accusation qu'il ressent soit un avertissement de Dieu, une suggestion et une tentation de Satan, une défaillance de la conscience mal éclairée ou troublée par suite de quelque péché ou de quelque interdit, une expression de la défiance de l'homme à l'égard d'affirmations qui le dépassent, que sais-je encore? Le fidèle lui aussi a besoin d'être justifié au tribunal de sa conscience et devant l'opinion des hommes *par la puissance de l'assurance en Christ.*

E) La justification du juste

La justification du fidèle ou du juste pardonné est la certitude que, par le témoignage de sa conduite et de ses œuvres, ce fidèle

obtient de la preuve de la sincérité de sa foi et de la réalité de l'état de grâce justifiante où il se trouve.

C'est dans l'un des quatre sermons sur la justification d'Abraham que Calvin exprime le mieux sa pensée. «Quand Dieu nous justifie au commencement..., il use d'un pardon général. Et puis, quand il nous justifie après..., il nous justifie en nos personnes, et nous justifie même en nos œuvres par la pure foi... c'est-à-dire il (nous) a agréables comme ses enfants, et puis il justifie (nos) œuvres. Et comment? Quand un vin sera le meilleur du monde, s'il est en un tonneau punais..., voilà le vin gâté. Ainsi en est-il de toutes nos œuvres: car d'autant que Dieu nous y conduit et gouverne par son Saint-Esprit, elles sont bonnes et saintes et louables; mais regardons quels vaisseaux nous sommes, pleins d'infection et de puantise! Ainsi voilà nos œuvres corrompues, il faut donc que Dieu les purge et nettoie. Et comment? Par sa pure grâce, en nous pardonnant les fautes et imperfections qui y sont. Par quoi tout ainsi qu'il y a diversité entre un homme fidèle et un homme que Dieu appelle du commencement à l'Évangile, aussi la justification est un peu diverse...» Ailleurs Calvin déclare: «Justification se peut assez proprement étendre au train continuel de la grâce de Dieu depuis la vocation jusqu'à la mort», «à la miséricorde de Dieu qui vient au-devant pour nous absoudre de rémission de péché assidue.» Notion de sanctification aussi

éloignée d'une conception purement eschatologique que de la possibilité d'une perfection actuelle!

La voix du juste, qui garantit au croyant la sincérité de sa foi, est toujours la voix de Dieu, mais cette voix siège alors au tribunal de sa propre conscience. «Elle est une déclaration de justice devant les hommes, et non de l'imputation de justice quant à Dieu.» Et c'est par ses œuvres *de confiance en Christ* que le croyant constate que non seulement la justice du Christ lui est imputée, mais que par le Saint-Esprit elle habite effectivement en lui, qu'elle est aussi «*justicia inherens*», et qu'ainsi il grandit dans la justice.

Quand il est question de la justification du fidèle, nous devons dire qu'il est justifié non par la foi seulement, mais aussi par les œuvres *de confiance en Christ*, qui sont comme l'achèvement de la foi dans ce sens qu'elles en manifestent la fécondité actuelle, la sincérité et le sérieux. C'est pourquoi l'Écriture lui ordonne de s'examiner lui-même pour voir s'il a la foi. Ces œuvres ne sont plus des œuvres légales: elles ne sont pas faites pour mériter la justice, mais au contraire pour manifester la réalité de la miséricorde dont le pécheur pardonné est l'objet. La justification du fidèle repose elle aussi sur la grâce rédemptrice. «Bien que nous soyons pécheurs, il nous est justice; bien que nous soyons immondes, il nous est pureté.»

Inutile de mettre Jacques en contradiction avec Paul. Paul traite de la justification du pécheur. Jacques a reçu la mission de traiter de la justification du fidèle devant le tribunal de la conscience humaine où Dieu siège. Mais tous deux nient avec la même énergie que le fondement de la justification se trouverait dans les œuvres de la loi, et tous deux reconnaissent que la foi, la foi agissante par l'amour *ou le renoncement* qui comporte et promeut les œuvres bonnes, est le moyen par lequel le Saint-Esprit nous assure de notre justice en Christ. La seule différence, c'est que Paul combat contre les œuvres mortes et que Jacques proteste contre une foi morte... «une masque nue et imaginaire de foi» *dit Calvin.*

La foi qui justifie, c'est cette certitude de notre justice en Christ que l'Esprit opère en notre cœur. C'est pourquoi elle nous justifie d'autant plus, non pas qu'elle est passive, mais qu'elle est plus vivante et plus forte. La foi coopère *ou s'associe* avec les œuvres *de confiance en Christ*, et devient parfaite par les œuvres *de cette assurance qui découle de la croix* (Jac. 2:22). Voilà pourquoi Calvin peut intituler le chapitre XIV du livre III de l'Institution «Quel est le commencement de justification et quels en sont les avancements continuels». La justification du juste permet à Calvin d'affirmer que «notre sainteté... soutient la présence de Dieu», *mais spécifions qu'il s'agit toujours de notre sainteté en Christ.* «Nous n'avons pas seulement obtenu l'opportunité de

mériter, mais tous les mérites du Christ, car ils nous sont communiqués» non seulement en justice, mais en œuvres: «Ipsa hominis bona merita sunt Dei munera». Les mérites même de l'homme sont des dons de Dieu.

F) L'activité de la foi: une grâce

Oui! La foi est un don de Dieu, ***ce qui veut dire que l'homme n'est pas responsable de son attitude envers la vocation ou l'appel qui lui est adressée, car la responsabilité est le contraire de la foi et de la souveraineté de Dieu.*** Mais comprenons encore une fois que cette innocence imputée aux élus dans la sanctification est due au fait que *«c'est Dieu qui produit en vous et le vouloir et le faire selon son bon plaisir.» (Phil. 2:13)*, car nous avons tendance à oublier ce fait capital qui nous porte à négliger que Dieu est le Souverain absolu sur notre vie. Le royaume est un don accordé par Dieu à ses bien-aimés; mais il est aussi un trésor réalisé dans le service du Seigneur, *c'est à dire que nous devenons propriétaire à titre gratuit du Royaume de Dieu par la puissance de l'Esprit qui agit en nous et à travers nous.*

Les croyants sont les sarments du cep, en dehors duquel ils ne peuvent rien faire, mais ils sont exhortés à rester en lui, dans sa parole et dans son amour, *ce qu'ils ne peuvent faire sans la puissance de l'Esprit.* Ils sont élus, mais ils doivent s'appliquer à

affermir leur vocation et leur élection, *et ils le font par la confiance qui leur est donné d'avoir en Christ, car seuls ils ne peuvent rien faire (Jean 15:5)*. Par le sacrifice du Christ, ils sont sanctifiés et amenés à la perfection, mais ils doivent persévérer dans la foi jusqu'à la fin, *persévérance de Christ en eux pour les mener au but. Scripturairement, la notion de persévérance n'implique pas que la continuation dans la grâce va de soi ou qu'elle dépend des efforts et de la volonté humaines (Jean 1:12,13)*. Elle n'est pas liée à l'état intérieur de l'âme régénérée. **La persévérance provient non pas de la personne qui confesse sa foi mais de Dieu qui montre ainsi sa fidélité.** Le croyant, dans l'état d'imperfection qui est le sien, est tout aussi susceptible de succomber à la tentation qu'Adam avant la chute (Rom. 7:18). **La persévérance ne doit rien aux efforts humains et doit tout à l'activité de Christ envers les siens.** Elle est «persévérance des saints», ce dernier mot rappelant qu'elle est, avant tout, une œuvre du Saint-Esprit donné par le Christ vivant pour maintenir ses élus dans la grâce du salut (Jude 24).

Ils ont revêtu le nouvel homme, mais ils doivent le revêtir sans cesse *par la puissance de l'Esprit de Christ qui est en eux*. Ils ont crucifié la chair et ses passions, mais **ils doivent faire mourir dans leurs membres ce qui est terrestre, et cela s'accomplit par la certitude de Christ qu'ils ont reçu d'être**

crucifié avec lui sur la croix. En regardant à la croix les membres du fidèle sont rendus inactifs dans la réalisation qu'ils sont en lui et avec lui dans son sacrifice. Il en est de même pour le revêtement du nouvel homme. L'homme n'a pas la puissance de naître en ce monde et encore moins de renaître. La régénération ou nouvelle naissance est un processus graduel qui engendre la foi et dont le but final est notre transformation en l'image de Christ. C'est ce que l'apôtre Paul signifie en écrivant: «... ayant dépouillé le vieil homme avec ses œuvres, Et ayant revêtu le nouvel homme, qui est renouvelé, dans la connaissance, à l'image de celui qui l'a créé.» (Col. 3:9,10); «Si donc quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature; les choses vieilles sont passées; voici, toutes choses sont devenues nouvelles. Or, toutes ces choses viennent de Dieu...» (2 Cor. 5:17,18). Puisque «toutes ces choses viennent de Dieu», il est évident qu'elles ne viennent pas de l'homme ni de sa capacité de croire et de se repentir qu'il s'attribue pour glorifier ses efforts et sa dignité au détriment de la vérité.

«L'adoption gratuite en laquelle consiste notre salut ne peut être séparée de cet autre décret et arrêt qui nous assujettit à porter la croix et nous sommes en Christ et avec Christ dans l'assurance qu'il la porte pour nous; parce que nul ne peut être héritier des cieux, sinon qu'auparavant il ait été fait conforme au Fils de Dieu... Christ est le patron, portrait au vif, lequel est proposé pour

imitation à tous enfants de Dieu.» Et Calvin souligne «l'affection véhémence..., laquelle nous ravit tout incontinent au ciel pour l'adorer là, et afin que nos esprits habitent avec lui.» **Les œuvres bonnes ou actions gracieuses de la confiance en Christ conduisent au Royaume**, mais elles ne sont point cause de notre royauté. Et «même ces œuvres sont une partie de sa grâce».

Dans la justification juste, comme dans la sanctification du juste, tout est grâce. Il n'y a aucune relation de mérite entre ce que fait le croyant et ce qu'il recevra. Les œuvres *de confiance en Christ*, comme leur récompense, ne peuvent être saisies que d'une manière filiale et dans la foi. «**Dieu ne nous doit rien à cause de nos œuvres...** Elles sont prises de son trésor, où elles étaient longtemps auparavant gardées, car il justifie et régénère ceux qu'il a appelés.» Nous avons été appelés, créés en Jésus-Christ pour les œuvres bonnes *de la confiance en Christ* que Dieu a préparées d'avance afin que nous les pratiquions *par la puissance de son Esprit qui nous habite, nous garde, et nous dirige, c'est-à-dire pour la sanctification qui est l'aspect pratique de la justification.* «En lui nous avons tout, en nous rien.» «Voilà la vraie artillerie pour abattre toute hauteur.» *nous dit Calvin.*

En conséquence du résultat

Ainsi se font, au plus profond du cœur du croyant, «la mélodie et accord entre la justice de Dieu et notre obéissance». «La connaissance de Christ est une chose pleine d'efficace et une racine vive, qui ne peut faire qu'elle produise hors de bons fruits.» «Comment donc se lèvera un courage à reconnaître et goûter une telle bonté de Dieu, qu'il ne soit pareillement enflammé à l'aimer? Car une telle abondance de douceur, comme est celle que Dieu a cachée à ceux qui le craignent, ne se peut vraiment entendre, qu'elle n'émeuve le cœur.» Nous sommes ici placés devant le mystère des rapports de l'éternité et du temps, de Dieu et de ses créatures. Nous croyons que la volonté éternelle de Dieu, sans cesser d'être éternelle, peut susciter des actions dans le temps, comme sa pensée éternelle est capable de contenir des choses temporelles.

Dans la justification par la foi, ce n'est pas un acquittement prononcé de toute éternité par Dieu qui parvient enfin à la conscience du pécheur; mais Dieu qui ne change pas agit lui-même lorsqu'il acquitte le pécheur par la foi *de Christ qu'il a reçu*. C'est aussi de lui – sans qu'il cesse jamais pour cela d'être l'Éternel – que jaillit l'activité de la sanctification qui sera reçue par le fidèle comme une justification par la foi et dont il jouira.

Entre cette activité plénière de Dieu dans sa grâce justifiante et sanctifiante, et l'activité propre de l'homme *engendrée par l'Esprit Christ qui l'habite* que l'Écriture et Calvin maintiennent côte à côte, nombreux sont ceux qui ont vu là une contradiction et qui accusent le Christ, Paul, Jean et – pourquoi ne pas le dire? – Calvin de contradictions internes! Nombreux sont ceux qui, pour la tranquillité de leur raison, suppriment l'un des deux termes. Mais c'est alors toute la religion qui change. L'Écriture, elle, se place bien au-dessus de toutes les conceptions unilatérales. Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes pensées sont élevées au-dessus de vos pensées, dit l'Éternel (És. 55). Dieu et l'homme, la religion et la morale, la foi et l'amour, la justification et la sanctification, la prière et les œuvres n'ont, par nature, rien de contradictoire. Seul, le péché de l'homme les oppose. **En Christ, notre paix, se trouve leur unité.** Dans la vie chrétienne, dans le cœur du fidèle, ils sont réconciliés. Ceux qui sont nés de Dieu deviennent enfants de Dieu, parce qu'ils le sont *par la volonté de Dieu (Jean 1:12,13)*. Pour eux, cela a un sens de dire: «Deviens ce que tu es!» «Je t'ai créé pour ma gloire!» dit l'Éternel. Il est donc bien raisonnable (il est nécessaire) que, puisqu'il est l'auteur et la source de notre vie, nous la rapportions tout entière à sa gloire. «Nous sommes au Seigneur: Vivons et mourons pour Lui. Nous sommes au Seigneur: Que sa volonté donc et sagesse préside en toutes nos actions. Nous sommes au Seigneur: Que toutes les parties de

notre vie soient référées à Luy, comme à leur fin unique. Ô combien a profité l'homme, lequel, se connaissant n'être pas sien, a ôté la seigneurie et régime de soi-même à sa propre raison, pour la résigner à Dieu.» *déclare Calvin. (Fin du texte de Pierre Marcel).*

CHAPITRE 2

LA NATURE DE DIEU

Une des plus grandes vérités des Écritures, nous dit William Webster, est la Justification par la foi. Mais qu'est-ce précisément la justification? Qu'il existe encore dans le christianisme une grande controverse sur ce sujet est évident. Certains insistent sur la nécessité des œuvres et des sacrements ou ordonnances comme base de la justification. D'autres enseignent l'attribution de la justification par la foi seule (*sola fide*). Pour donner une évaluation équitable de ces deux positions, il est essentiel que nous comprenions correctement ce que la Bible dit sur ce sujet, et cela doit commencer par une bonne compréhension de la nature de Dieu. Cela est nécessaire car tout l'enseignement biblique sur le salut trouve sa racine dans le caractère même de Dieu.

L'Écriture déclare que Dieu est un Dieu de sainteté. Il est *«un Dieu de lumière en qui il n'y a point de ténèbres.»* (1 Jean 1:5). A cause qu'il est Saint, il est Juste. Il agit toujours justement et en accord avec sa loi puisque la loi est l'expression de son caractère. Sa sainteté demande un rapport juste avec le péché. **L'Écriture enseigne ainsi que le seul vrai Dieu vivant est un Dieu de colère et de jugement, précisément à cause qu'il est un Dieu de sainteté.** Comme Léon Morris le dit dans son livre «The Apostolic Preaching of the Cross»: *«L'Ancien Testament présente*

avec constance un Dieu qui œuvre par les moyens de la loi. Cette notion n'est pas l'opinion d'un ou de deux auteurs, car elle est trouvée partout dans l'Ancien Testament. Yahweh était regardé comme essentiellement juste dans sa nature, incorporant la loi de la justice en son Être même. Conséquemment il œuvrait par un moyen que l'on nomme la loi. Inévitablement il punissait la méchanceté et récompensait la justice. Lui-même agissait justement et demandait que son peuple agisse de la même façon.»

Ceci est confirmé dans le Nouveau Testament par l'apôtre Paul lorsqu'il déclare que l'expiation de Christ se produisit pour démontrer la justice de Dieu, afin qu'il puisse être trouvé juste en justifiant les pécheurs: *«Car tous ont péché, et sont privés de la gloire de Dieu, Et sont justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ, Que Dieu avait destiné pour être une propitiation; par la certitude en son sang [versé], afin de manifester sa justice par la rémission des péchés commis auparavant, pendant les jours de la tolérance de Dieu; Afin, dis-je, de faire paraître sa justice dans ce temps-ci, afin d'être reconnu juste, et comme justifiant celui qui a cette certitude en Jésus.»* (Rom. 3:23-26).

Ces passages nous disent quelque chose de très important à propos de Dieu et du pardon. Nous apprenons que Dieu est un

Dieu d'amour et de miséricorde, mais qu'il ne peut ni n'exercera sa miséricorde d'une façon à compromettre sa justice et sa droiture. Il doit agir en accord avec sa loi, car elle est l'expression de sa sainteté. Alors le pardon et la justification des pécheurs doivent être compatibles avec la justice et la droiture de Dieu, et cela signifie qu'il doit juger le péché, l'égarement ou la déviation de l'homme par rapport au but proposé de la gloire de Dieu (Rom. 3:23). L'homme s'est égaré dans son raisonnement charnel en désirant être comme Dieu (Gen. 3:5), c'est à dire qu'il s'est déclaré indépendant et maître de son propre destin par l'exercice de son choix. Le résultat est que Dieu lui retira son Esprit Saint (Gen. 6:3) et il fut rejeté de la communion d'avec Dieu et de la vie éternelle (Gen. 3:22-24). Puisque Dieu est la vie, cela engendra inévitablement la mort (Gen. 2:17) et conséquemment la corruption dans l'âme. La nature humaine devint entièrement déchue et la race humaine fut condamnée à la perdition éternelle.

Comment donc un pécheur injuste et complètement dégénéré se tiendra-il devant le jugement d'un Dieu qui est infiniment Saint et Juste, il ne le peut, cela est impossible. Dieu, dans son amour, c'est à dire dans le renoncement éternel de son Être, ce qu'on peut nommer aussi l'amour sacrificiel, désire nous pardonner et nous donner sa miséricorde, mais il ne le peut si cela compromet sa sainteté et sa justice. La loi demande la mort pour les

transgressions et l'obéissance parfaite pour être accepté de Dieu. Comment peut-il nous pardonner et nous accepter, lorsque nous avons tous transgressé la loi et que nous n'avons pas la justice parfaite qui est demandé de chacun de nous? C'est exactement pour cela que l'Évangile est le message de la grâce de Dieu qu'il accorde seulement à ses élus, car ils ont été choisis d'entre la race humaine dégénérée depuis avant la fondation du monde pour hériter le salut et la gloire éternelle. Mais le reste porteront la peine de leurs péchés et seront condamné à la perdition éternelle, tel qu'il fut ordonné dans le décret de la réprobation (Prov. 16:4; És. 45:7; Rom. 9:22; 2 Pi. 2:2-9; Jude 4; Apoc. 20:12-15; 21:8).

Or l'Évangile nous dit que Dieu a pourvu un salut pour ses élus en son Fils, le Seigneur Jésus-Christ. Il nous donna un moyen d'être racheté qui est consistant avec la sainteté de sa nature et de la loi. Il peut ainsi en Christ exercer son amour et nous donner le pardon sans compromettre sa sainteté et sa justice. **Le message merveilleux de l'Évangile est que nous pouvons être justifiés (pardonnés et acceptés par Dieu) par la grâce, à travers de la foi (la certitude, l'assurance) de Christ qu'il nous transmet par la puissance de son Esprit.** Le protestantisme et le catholicisme sont d'accord avec cette affirmation, mais la définissent différemment tellement que l'une

s'oppose à l'autre. La clé pour comprendre les différentes interprétations sont les mots qui les décrivent.

Le protestantisme affirme qu'une personne est justifiée **par la grâce seule, par la foi seule, et de la part de Christ seul.** Tandis que le catholicisme y ajoute les œuvres et les sacrements, **et la majorité des évangéliques modernes font de même en y ajoutant les œuvres d'efforts personnels issues du choix de la foi.** Cette distinction est cruciale pour comprendre l'enseignement scripturaire sur la justification, car le mot «**seul**» protège sa signification biblique. Enlevé ce mot important est de tordre l'enseignement scripturaire sur la justification. **Toutefois aucun ne stipule que la foi est celle de Christ même et non la foi qu'une personne puisse avoir en Christ, et cela porte à la confusion dans l'esprit de plusieurs qui pensent que la foi est une capacité de la volonté libre de l'homme, ce qui contribue à l'élaboration d'une fausse doctrine sur le salut qui rend gloire à l'homme plutôt qu'à Christ.** Il y a quatre concepts clés exprimés dans le sommaire de cette affirmation: la justification, la grâce, la foi, et de la part de Christ. Pour comprendre les trois premiers, il est impératif que nous comprenions le dernier qui est «de la part de Christ», car l'Écriture établit un rapport direct entre la justification et l'œuvre de Christ sur la croix. Si nous comprenons clairement l'œuvre de Christ, nous allons aussi comprendre les significations de la foi,

de la grâce, et de la justification. N'importe quelle discussion significative à propos de la justification doit être basée sur la pleine compréhension de l'expiation de Christ en notre faveur. **Par la foi de Christ nous sommes introduits dans l'engagement de son expiations**, comme nous le voyons aussi dans cette nouvelle traduction qui suit le Grec original: *«Il est vrai que vous boirez ma coupe, et que vous serez introduits dans l'engagement que je dois expier...» (Mat. 20:23).*

CHAPITRE 3

L'ŒUVRE DE CHRIST DANS L'EXPIATION

L'élément le plus important pour comprendre l'expiation est sa relation qu'elle détient avec la loi. La Parole de Dieu affirme que Christ prit sur lui l'œuvre de l'expiation pour satisfaire la pénalité de la loi qui avait été transgressée. Ainsi l'expiation est naturellement légale à cause qu'elle est juridique dans son essence. Ceci est confirmé dans les épîtres de Paul aux Galates et aux Romains: *«Mais tous ceux qui sont pour les œuvres de la loi, sont sous la malédiction, puisqu'il est écrit: Maudit est quiconque ne persévère pas à faire toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi! Et que personne ne soit justifié devant Dieu par la loi, cela est évident, parce que: Le juste vivra par l'assurance [de Christ]. Or, la loi n'est pas de cette assurance, mais dit: Le genre d'homme qui aura fait ces choses, vivra par elles. Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, quand il a été fait malédiction pour nous; car il est écrit: Maudit quiconque est pendu au bois.»* (Gal. 3:10-13); *«personne ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi; car c'est la loi qui donne la connaissance du péché. Mais maintenant, la justice de Dieu a été manifestée sans la loi, la loi et les prophètes lui rendant témoignage; Même la justice de Dieu, dis-je, par la foi de Jésus-Christ, pour tous ceux et sur tous ceux qui ont cette assurance; car il n'y a point de distinction: Car tous ont péché, et sont privés de la gloire de Dieu, Et sont justifiés gratuitement par sa grâce, par la*

rédemption qui est en Jésus-Christ, Que Dieu avait destiné pour être une propitiation; par la certitude en son sang [versé], afin de manifester sa justice par la rémission des péchés commis auparavant, pendant les jours de la tolérance de Dieu; Afin, dis-je, de faire paraître sa justice dans ce temps-ci, afin d'être reconnu juste, et comme justifiant celui qui a cette certitude en Jésus. Où est donc la vantardise? Elle est exclue. Par quelle loi? Par la loi des œuvres? Non, mais par le principe de cette assurance. Nous concluons donc que l'homme est justifié par la certitude [de Christ] sans les œuvres de la loi.» (Rom. 3:20-28).

L'Écriture nous dit que Christ est devenu une malédiction pour nous. Ceci est la grande vérité de la substitution en ce que Christ est notre remplaçant. **Le Seigneur Jésus devint une malédiction en portant les péchés de ses élus seulement, et non de tous les hommes.** Le passage qui dit: *«Car c'est lui qui est la propitiation pour nos pêchés; et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde.» (1 Jean 2:2)*, se traduit selon l'original *«C'est lui qui est la satisfaction de la réparation pour nos péchés, dont la mortalité se rapporte non seulement à nous, mais aussi au monde entier.»* Il prit leur place comme leur substitut pour souffrir la punition de leurs péchés, et cela en acceptant sur lui la condamnation que Dieu exigeait de l'homme pour avoir brisé la loi. Tous nos péchés lui furent imputés et toute la colère du jugement de Dieu se déversa sur lui

à notre place: *«Mais Dieu approuva son renoncement envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous.»* (Rom. 5:8); *«La grâce et la paix pour vous, de la part de Dieu, le Père et Seigneur de nous [tous], JÉSUS LE MESSIE, Qui s'est donné lui-même pour nos péchés, afin de nous retirer de ce siècle corrompu, [et cela est] selon la volonté de notre Dieu et Père...»* (Gal. 1:3,4); *«Lui qui a porté nos péchés en son corps sur le bois...»* (1 Pi. 2:24); *«Cependant il a porté nos faiblesses, et il s'est chargé de nos douleurs; et nous, nous pensions qu'il était frappé de Dieu, battu et affligé. Mais il était meurtri pour nos péchés, et frappé pour nos iniquités; le châtiment qui nous apporte la paix est tombé sur lui, et par sa meurtrissure nous avons la restauration. Nous étions tous errants comme des brebis, nous suivions chacun son propre chemin, et YEHOVAH a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous.»* (És. 53:4-6).

CHAPITRE 5

LA MALÉDICTION ET LA PROPITIATION

Tous nos péchés furent attribués à Christ. Il devint ainsi notre propitiation, c'est à dire «notre sacrifice», prenant sur lui à notre place toute la souffrance de la pleine colère de Dieu pour nos péchés. Il donna sa vie en la déposant dans la mort pour satisfaire les demandes de la loi. Ceci est la signification primaire du mot «propitiation», à savoir «satisfaire la colère», acte sacrificiel offert à Dieu pour le rendre favorable, en vue d'obtenir l'expiation, le pardon des péchés. Christ porta la colère de Dieu sur lui comme jugement contre le péché, remplissant pleinement les exigences pour les transgressions de la loi. Ceci souligne le fait que l'expiation de Christ ressort essentiellement du droit pénal, c'est à dire qu'elle est relative aux peines infligées pour sanctionner les délits, car elle se rapporte à la loi de Dieu. L'Écriture enseigne qu'un des objectifs de l'incarnation de Christ était relié à la loi de Dieu: *«Mais, lorsque la plénitude des temps est arrivée [pour l'accomplissement de la loi], Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, Afin qu'il rachetât [ses élus] qui étaient sous la loi, pour que nous recevions l'adoption comme fils [de Dieu].» (Gal. 4:4,5).*

Lorsque l'Écriture fait référence au sang versé pour acquitter la dette des péchés commis, elle signifie toujours qu'une vie doit être donnée en paiement. Le sang versé et la mort de la victime

propitiatoire sont inséparable l'un de l'autre. Il y a plusieurs exemples de ceci dans le Nouveau Testament: *«JÉSUS LE MESSIE, Qui s'est donné lui-même pour nos péchés...»* (Gal. 1:3,4); *«mais qui l'a livré pour nous tous...»* (Rom. 8:32); *«Christ qui s'est sacrifié pour nous, et s'est offert lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice d'odeur agréable...»* (Éph. 5:2); *«lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous.»* (Rom. 5:8); *«En qui nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés, selon les richesses de sa grâce.»* (Éph. 1:7). Toutes ces expressions nous ramènent au principe des sacrifices dans l'Ancien Testament, représentations du sacrifice ultime de Christ comme l'Agneau de Dieu: *«Car l'âme de la chair est dans le sang; je vous l'ai donné sur l'autel, pour faire l'expiation pour vos âmes; car c'est pour l'âme que le sang fait l'expiation.»* (Lév. 17:11); *«sans effusion de sang il n'y a point de pardon.»* (Héb. 9:22); *«Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde.»* (Jean 1:29). Le mot «monde» dans ce dernier passage porte la notion de «disposition, arrangement, ordonnance» et celle-ci s'applique à la loi comme prescription émanant d'une autorité supérieure, un texte législatif comportant les règlements qui proviennent du Roi des rois.

En comprenant l'expiation de Christ sur la croix, nous commençons à saisir la signification réelle de la justification. Dans

les Écritures, la justification est reliée directement à l'expiation: *«Alors autant plus étant maintenant justifiés par son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère de Dieu.» (Rom. 5:9).*

Être justifié par le sang de Christ est d'être justifié par sa mort qui est son œuvre d'expiation. Christ a prit tous nos péchés sur lui, et cela avant même que nous naissions en ce monde, ce qui veut dire que **tous nos péchés, passés, présents, et futurs, sont expiés dans le sacrifice de Christ sur la croix.** Dans un seul acte d'obéissance, en mourant comme notre sacrifice propitiatoire, il porta le plein jugement et la condamnation de Dieu pour nos péchés, et la valeur de ce sacrifice parfait est éternelle. Le Nouveau Testament nous enseigne que l'expiation a été faite une fois pour toutes et qu'elle n'est pas renouvelable. Ceci signifie que l'expiation est une œuvre complète et terminée: *«Sachant que Christ ressuscité des morts ne meurt plus, et que la mort n'a plus de pouvoir sur lui. Car en mourant, il est mort une seule fois pour le péché; mais en vivant, il vit comme Dieu.» (Rom. 6:9,10); «Or, il nous fallait un tel Souverain Sacrificateur, saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, et élevé au-dessus des cieux; Qui n'eût pas besoin, comme les souverains sacrificateurs, d'offrir tous les jours des sacrifices, premièrement pour ses propres péchés, puis pour ceux du peuple; car il a fait cela une fois pour toute, en s'offrant lui-même.» (Héb. 7:26,27); «Non pour s'offrir lui-même plusieurs fois, comme chaque année le souverain sacrificateur entre dans le*

saint des saints avec un sang autre que le sien propre, Puisqu'il aurait fallu qu'il souffrît plusieurs fois depuis la création du monde; mais à présent, à la consommation des siècles, il a paru une seule fois pour abolir le péché, en se sacrifiant lui-même.» (Héb. 9:25,26); «C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'offrande faite une seule fois du corps de Jésus-Christ.» (Héb. 10:10).

Toutes nos transgressions de la loi ont été abolies, clouées à la croix. **Notre dette a été complètement payée par Christ et nous sommes libérés, non libérés pour faire ce que nous voulons, ni libérés pour observer la loi de nouveau, ce qui nous remettrait sous la condamnation de la loi et du péché, mais libérés du jugement pour nos péchés.** Aux yeux de Dieu toutes nos transgressions ont été annulées et effacées, car le jugement que nous devons recevoir pour nos péchés fut infligé sur le Seigneur Jésus-Christ et il n'y a plus aucune condamnation pour nous (Rom. 8:1). En fait l'Écriture nous dit que le péché n'a plus de puissance sur nous: *«Car le péché ne dominera pas sur vous, parce que vous n'êtes point sous la loi, mais sous la grâce.» (Rom. 6:14).* Puisque nous sommes sous la grâce, nous ne sommes plus redevables à la loi qui est la puissance du péché, et nous n'avons plus à nous remettre sous le joug de sa servitude dans l'observance de ses principes, car Christ est devenu notre loi en accomplissant toutes ses exigences en notre faveur. Nous

sommes ainsi justifiés en lui en marchant dans cette assurance par la puissance de son Esprit qui nous garde et nous dirige, et jamais nous ne pourrions être séparé de cette justification car nous sommes en lui et avec lui sur la croix, et même plus car nous sommes en lui et avec lui dans sa résurrection dans laquelle nous obtenons une nouvelle vie: *«Or, le salaire de celui qui travaille, est regardé, non comme une grâce, mais comme une dette. Mais pour celui qui ne travaille point, mais qui a l'assurance de celui qui justifie le pécheur, sa certitude lui est attribuée comme justice. C'est ainsi que David décrit le bonheur de l'homme à qui Dieu attribue la justice sans les œuvres; Disant: Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnés, et les péchés couverts! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'attribuera point le péché!» (Rom. 4:4-8); «Christ est la fin de la loi, pour la justification de tout croyant.» (Rom. 10:4).*

Certains suggèrent que l'apôtre Paul utilise la phrase *«par les œuvres de la loi»* non pour signifier la loi morale, mais seulement la loi cérémoniale des Juifs. Un grand nombre d'Évangéliques et de sectes dites chrétiennes supportent une telle notion dans une tentative de valider le décalogue. **Pour eux les dix commandements sont encore en vigueur et la grâce donnerait à un chrétien la capacité de les observer.** Ils affirment que nous devons répudier la loi cérémoniale comme base de justification, mais non la loi morale. **Ce genre de**

justification est une subversion de la grâce et un sérieux affront au sacrifice de Christ sur la croix. Dans l'épître aux Romains, l'apôtre Paul utilise le mot «loi» pour désigner la loi cérémoniale et la loi morale, même que **dans Romains 7:7-13, il répudie spécifiquement la loi morale comme base de justification, car c'est la loi morale qui nous condamne devant Dieu.** Or la justification est un don de Dieu en Jésus-Christ qui accomplit toute la loi en notre faveur et non seulement une partie de la loi. **Le sacrifice de Christ implique surtout la loi morale et nous sommes délivré complètement de son fardeau.** Se remettre sous l'observation de la loi morale signifierait que nous sommes disgraciés, rejetés de la grâce, et qu'en fait nous n'aurions jamais connu la grâce. C'est de ces gens que Paul parle dans son épître aux Hébreux: *«De quel plus grand supplice pensez-vous que sera jugé digne celui qui foulera aux pieds le Fils de Dieu, et qui tiendra pour profane le sang de l'alliance, par lequel il avait été sanctifié, et qui outragera l'Esprit de la grâce?... Or, le juste vivra par la foi; mais, si quelqu'un se prive [de la grâce], mon âme ne prend point de plaisir en lui. Pour nous, nous ne sommes pas de ceux qui se privent [de la grâce] pour leur perdition, mais de ceux qui ont la foi pour préserver leur âme.» (Héb. 10:29,38,39).*

Puisque la justification est complètement dépendante de l'œuvre de Christ sur la croix, elle est parfaite, inébranlable, et éternelle.

Une fois qu'une personne est justifiée par l'assurance qu'elle reçoit de Christ en son sacrifice sur la croix, elle ne peut pas perdre cette grâce: *«En vérité, en vérité je vous dis, que celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et il ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie.»* (Jean 5:24).

A Christ seul soit la Gloire

